Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-10-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

DEPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 07 JAN. 2021

Délibération n°151220-10 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2021

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***11***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-10-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

VALOSEINE / CS – 151220-10

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur PIERRET, Vice-président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité ,**

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, soit dans la limite des montants suivants :

Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2020	Crédits votés au Budget Supplémentaire 2020	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article
		a	b	c	d=a+b+c	d/4
2158	*Autres installations, matériel et outillage technique*	*516 000,00 €*	*-18 954,28 €*		*497 045,72 €*	*124 261,43 €*
2183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 000,00 €*			*2 000,00 €*	*500,00 €*
Total chapitre 21: Immobilisations		**518 000,00 €**	**-18 954,28 €**	**0,00 €**	**499 045,72 €**	**124 761,43 €**
TOTAL		**518 000,00 €**	**-18 954,28 €**	**0,00 €**	**499 045,72 €**	**124 761,43 €**

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 JAN. 2021

Transmis en préfecture et affiché le 07 JAN. 2021

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.